



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

Limoges, le 22 mars 2021

Service
Dareic
Affaire suivie par :

la Rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
de lycées publics et privés
s/c de Madame et Messieurs les IA-Dasen

Objet : Octroi de bourses pour les lycées français à l'étranger, année scolaire 2021 – 2022
Barcelone, Dublin, Londres, Madrid, Munich et Vienne.

Madame, Monsieur,

Le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger est renouvelé pour la prochaine année scolaire selon les modalités suivantes.

Accueil des boursiers :

Pour chacun des 6 lycées, l'accueil des boursiers est prévu dans les classes de première et terminale de la voie générale. Pour Barcelone, l'accueil est également prévu en STMG.

Vous trouverez en annexe les enseignements spécialisés, de langues vivantes et options.

Il est rappelé que, d'une part en fonction des capacités d'accueil des établissements et de leurs contraintes, d'autre part du contingent réduit des bourses à répartir, l'admission des boursiers dans toutes les classes n'est pas toujours réalisable. Les possibilités d'accueil seront arrêtées définitivement lors de la commission nationale.

Par ailleurs, pour le lycée français de Londres, les candidats doivent impérativement avoir au moins 16 ans au jour de la rentrée scolaire fixée par le lycée de Londres. Ce dernier n'a pas encore transmis les coûts de la scolarité, le nombre de places disponibles, l'impact du Brexit et les enseignements de spécialités proposés au titre de l'année scolaire 2021-2022. Ces éléments seront communiqués ultérieurement

Avis et rôle des chefs d'établissement :

Les chefs d'établissement doivent susciter des candidatures parmi les élèves présentant les conditions de scolarité requises et dont le comportement, les aptitudes et les résultats scolaires permettent d'escompter qu'ils tireront profit d'une année de scolarité à l'étranger.

Ainsi, les chefs d'établissement sont invités à organiser avec notamment le professeur principal, un entretien avec les candidats afin d'émettre un avis sur le comportement et les aptitudes de ces élèves ainsi que sur leurs motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation loin de leurs familles.

De plus, les chefs d'établissement s'attacheront à encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers. Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage pour les élèves déjà boursiers de lycée.

Outre les conditions de scolarité exigées, il conviendra d'indiquer aux parents que le montant annuel de la bourse varie en fonction des ressources des familles et selon l'échelon résultant du quotient familial. La bourse accordée peut varier de 30% à 100% des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger.

A ce titre, vous trouvez en annexe la fiche d'auto-évaluation destinée aux familles et une notice d'information donnant une estimation des frais liés à la scolarité.

Constitution des dossiers :

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé spécifique de demande de bourse de mobilité dans les lycées français à l'étranger (joint en annexe).

Chaque élève peut candidater pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique (Dublin et/ou Londres, Barcelone et/ou Madrid, Munich et/ou Vienne).

Dans le cas où deux lycées sont demandés, il est nécessaire de constituer un dossier pour chaque lycée et d'indiquer l'ordre des vœux.

Je rappelle que les possibilités d'accueil pour chaque lycée seront arrêtées lors de la commission nationale.

Pour information, les candidats qui ont un hébergement au sein de leur famille dans le pays du lycée ne pourront pas bénéficier de la bourse de mobilité. Cette limitation s'explique par le contingent réduit de bourses à répartir actuellement fixé à titre indicatif à 10 pour le lycée français de Londres, 4 à 7 pour chacun des cinq autres lycées français à l'étranger.

Les dossiers complets de candidature de chaque établissement, doivent parvenir au rectorat - par voie postale à l'attention du Dareic - pour **le 29 avril 2021**, délai de rigueur.

L'ensemble des informations est disponible sur le site académique et vous trouverez en annexe à ce courrier les documents nécessaires pour procéder aux candidatures.

Je vous prie de veiller à une large diffusion de cet appel à candidature au sein de votre lycée.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension pour présenter à nouveau des candidatures de qualité et je vous en remercie par avance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Catherine Drucker-Godard

Constitution du dossier de candidature

- Imprimé spécifique signé par le représentant légal indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer
- lettre de motivation rédigée par l'élève,
- l'avis d'imposition (ou de non imposition) 2020 sur les revenus de l'année 2019,
- copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente
- pour les candidats bénéficiaires d'une bourse au mérite, joindre la notification d'attribution qui précise le montant annuel
- l'avis des professeurs sur le travail et les aptitudes du candidat
- l'avis du chef d'établissement

Les bénéficiaires d'une bourse au mérite devront joindre la copie de la notification d'attribution

Annexes :

- annexe 1 : enseignements de spécialité, langues vivantes et options 2021-2022
- annexe 2 : fiche d'auto-évaluation destinée aux familles indiquant le barème appliqué
- annexe 3 : notices d'information des 6 lycées (année en cours)
- annexe 4 : imprimé de demande de bourse mobilité à l'étranger 2021-2022

Les notices d'information des lycées français à l'étranger sont disponibles sur le site académique :

<http://www.ac-limoges.fr/cid80285/mobilite-individueelles-des-eleves.html>